



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# **Obligations Légales de Débroussaillage Réunion d'information**

**Obligations Légales de Débroussaillage = OLD**

**Réunion d'information des propriétaires  
et présentation de l'arrêté préfectoral  
départemental**

**Document établi à partir de l'arrêté préfectoral  
et des documents présentés lors des réunions  
et webinaires organisés par les préfectures du Cher,  
du Loiret et du Loir et Cher**



# **Obligations Légales de Débroussaillage Réunion d'information**

## **Obligations Légales de Débroussaillage = OLD**

### **Réunion d'information des propriétaires et présentation de l'arrêté préfectoral départemental**

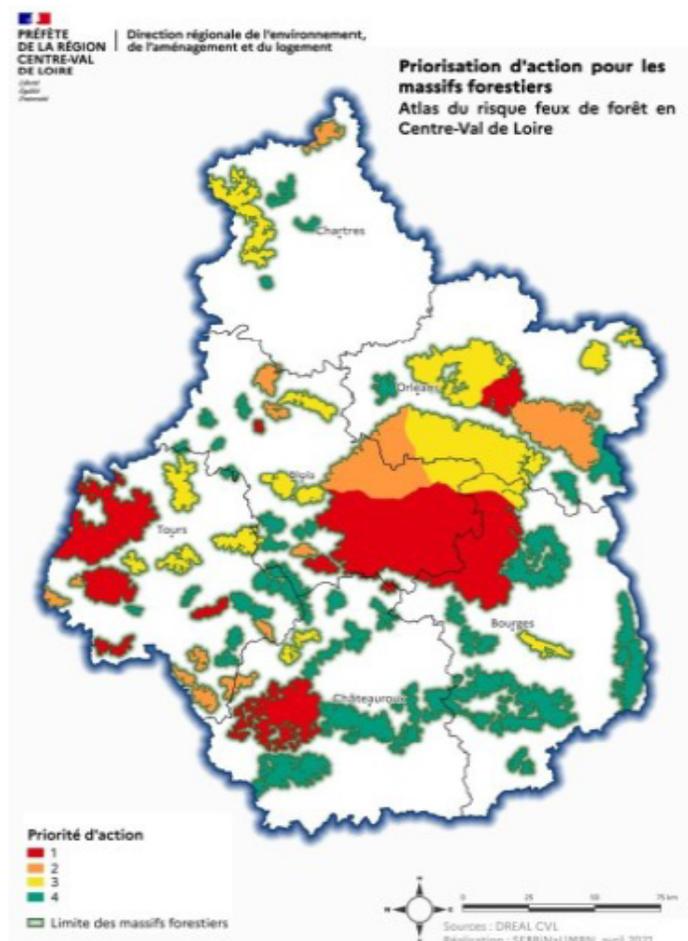
- **Le risque feux de forêts**
- **Définition des OLD, contexte et objectifs du débroussaillage**
- **Présentation détaillée de l'arrêté et ses conséquences**
- **Les mesures d'évitement**
- **Les enjeux localisés**
- **Les responsabilités, la superposition d'OLD et le contrôle**
- **Les enjeux dits « linéaires »**
- **Autres mesures diverses**



# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Le risque feux de forêts

## Stratégie de lutte contre les feux de forêt



- Contexte du changement climatique
- Un phénomène de remontée des risques de feux de forêt et de végétation vers le Nord de la France (région CVL en 2040 = situation actuelle des Landes)
- Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- Arrêté ministériel du 6 février 2024 qui a classé les communes en cœur du massif de la Sologne



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

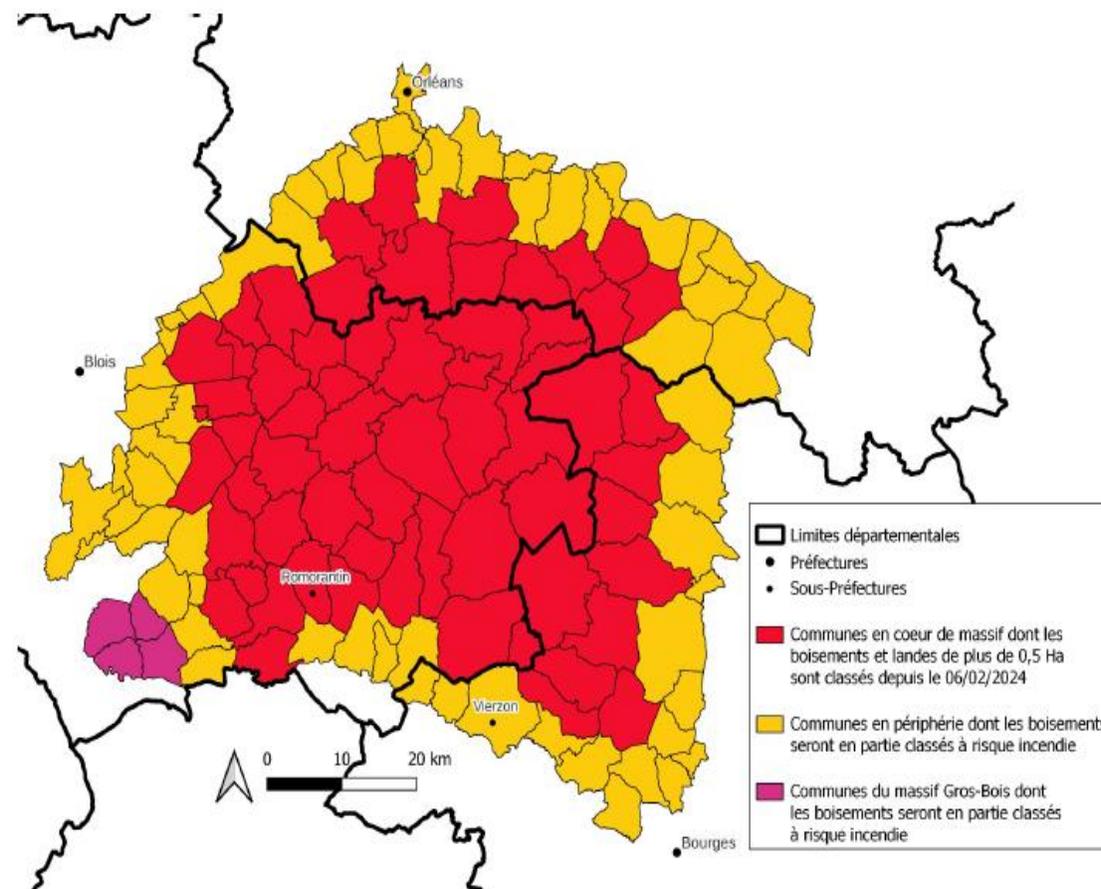
## Le risque feux de forêts

**Arrêté ministériel du  
20 Mai 2025 pour  
les communes  
périphériques**

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Classement du massif « Sologne » au titre de l'article L.132-1 du code forestier

- Projet d'extension du périmètre (bordure Sologne) remonté au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- Mise en ligne du périmètre « OLD » sur le site **Géoportail** ([geoportail.gouv.fr](https://geoportail.gouv.fr))





SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**Le risque feux de forêts**

**Périmètre consultable sur**

**GéoPortail :**

**Cartes,**

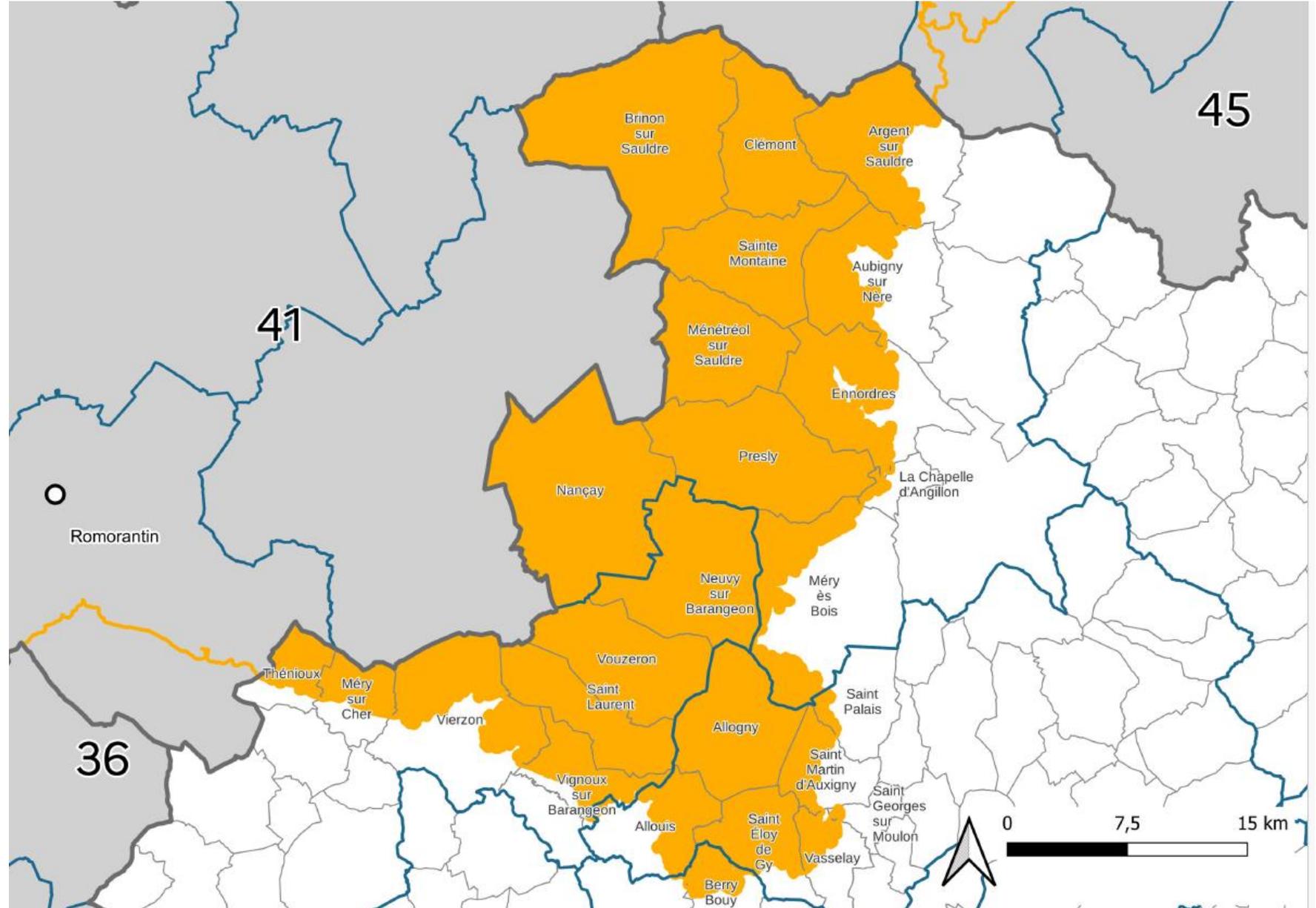
**Fonds de carte,**

**Données Thématiques,**

**Développement durable,**

**Risques,**

**Zonage informatif des OLD.**





SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## La définition des Obligations Légales de Débroussaillage



**OLD,  
Définition  
débroussaillage**



Que dit la loi ?

“On entend par débroussaillage [...] les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.”

Voir : [Article 131-10 et suivants du Code forestier](#)



# Obligations légales de Débroussaillage

## Réunion d'information

### Définition du débroussaillage

#### **OLD,** **Définition** **débroussaillage**

- **Débroussaillage** ≠ Disparition de l'état boisé, coupe rase ou défrichage

**Le débroussaillage doit permettre :**

Le développement normal des boisements en place

D'assurer leur renouvellement (en laissant suffisamment de jeunes arbres)

De limiter l'impact paysager et environnemental



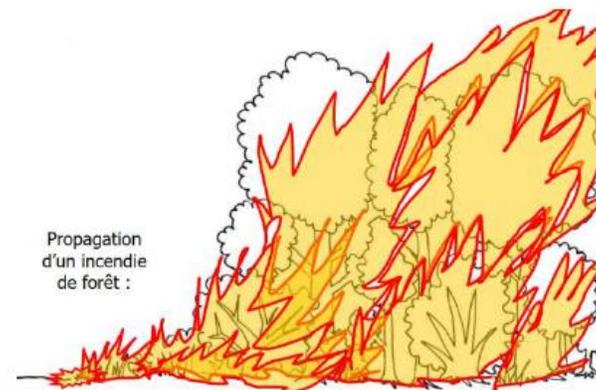
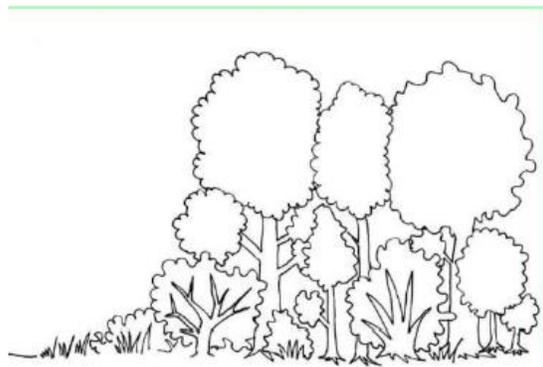
SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## La définition des Obligations Légales de Débroussaillage

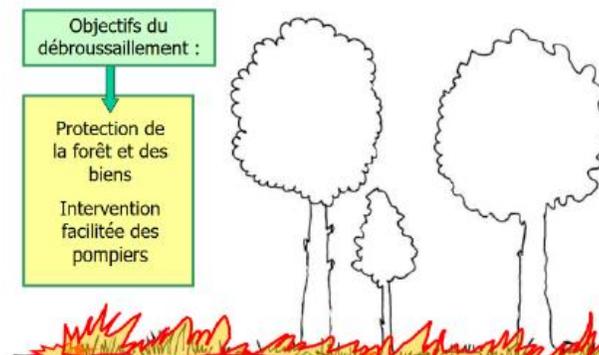
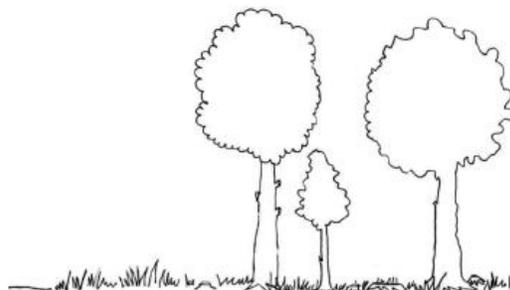


Sans débroussaillage



Propagation  
d'un incendie  
de forêt :

Avec débroussaillage



Objectifs du  
débroussaillage :

Protection de  
la forêt et des  
biens  
Intervention  
facilitée des  
pompiers

Rupture verticale et horizontale du combustible

**OLD,  
Définition  
débroussaillage**



# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

Débroussaillage initial  $\neq$  Maintien de l'état débroussaillé

**OLD,**  
**Définition**  
**débroussaillage**



- Opération de réduction des végétaux dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies
- Rupture de la continuité verticale et horizontale du couvert végétal



- Travaux d'entretien courant visant à maintenir l'état débroussaillé par coupe ou broyage régulier de la végétation



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Le contexte des Obligations Légales de Débroussaillage

C

### OLD Contexte et objectifs

Une maison débroussaillée n'est pas touchée par des dégâts dans **80 % des cas**.

**90 % des maisons impactées** par les incendies n'étaient pas (ou étaient mal) débroussaillées.





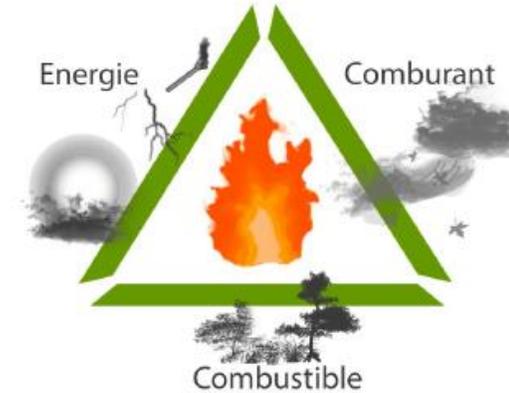
# Obligations légales de Débroussaillage

## Réunion d'information

### Objectifs du débroussaillage

Réduire les quantités de combustible afin de :

- Protéger les personnes, les biens et la forêt
- limiter les départs de feu (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie)
- Sécuriser l'intervention des sapeurs pompiers



**OLD**  
**Contexte**  
**et objectifs**



**Retour d'expérience** : incendie Plan de la Tour (83) - 2003 – 5646 ha

- 129 maisons concernées par ce feu
- **90%** des maisons avec **50 m** de débroussaillage **ne sont pas touchées**
- **62%** des maisons avec **20 m maximum** de débroussaillage **sont touchées**



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**OLD**

**Contexte  
et objectifs**

**Retour d'expérience**

**Ennordres**

**5 juillet 2025**





**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**OLD**

**Contexte**

**et objectifs**

**Retour d'expérience**

**Ennordres**

**5 juillet 2025**





**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**OLD**

**Contexte  
et objectifs**

**Retour d'expérience  
Ennordres  
5 juillet 2025**





# Obligations Légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Arrêté préfectoral : Lexique

- **Végétation ligneuse basse = plantes ligneuses ou semi-ligneuses ne dépassant pas 50 cm (ronce, callune, bruyère )**
- **Arbuste = tous les végétaux ligneux spontanés ou plantés de plus de 50 cm de haut et de moins de 3 m**
- **Arbres = tous les végétaux ligneux spontanés ou plantés de plus de 3 m de hauteur**
- **Route forestière = voie accessible en tout temps aux camions grumiers**
- **Accotement = zone s'étendant de la limite de la chaussée au début du talus ou du fossé**
- **Boisement rivulaire = linéaire boisé situé sur les rives des cours d'eau et des berges d'étangs**
- **Haie bocagère = formation linéaire constituée d'arbres et d'arbustes généralement plantés au sein de terres agricoles**
- **Elimination = enlèvement, broyage ou incinération (dans le strict respect de la réglementation relative à l'emploi du feu) des produits issus du débroussaillage**



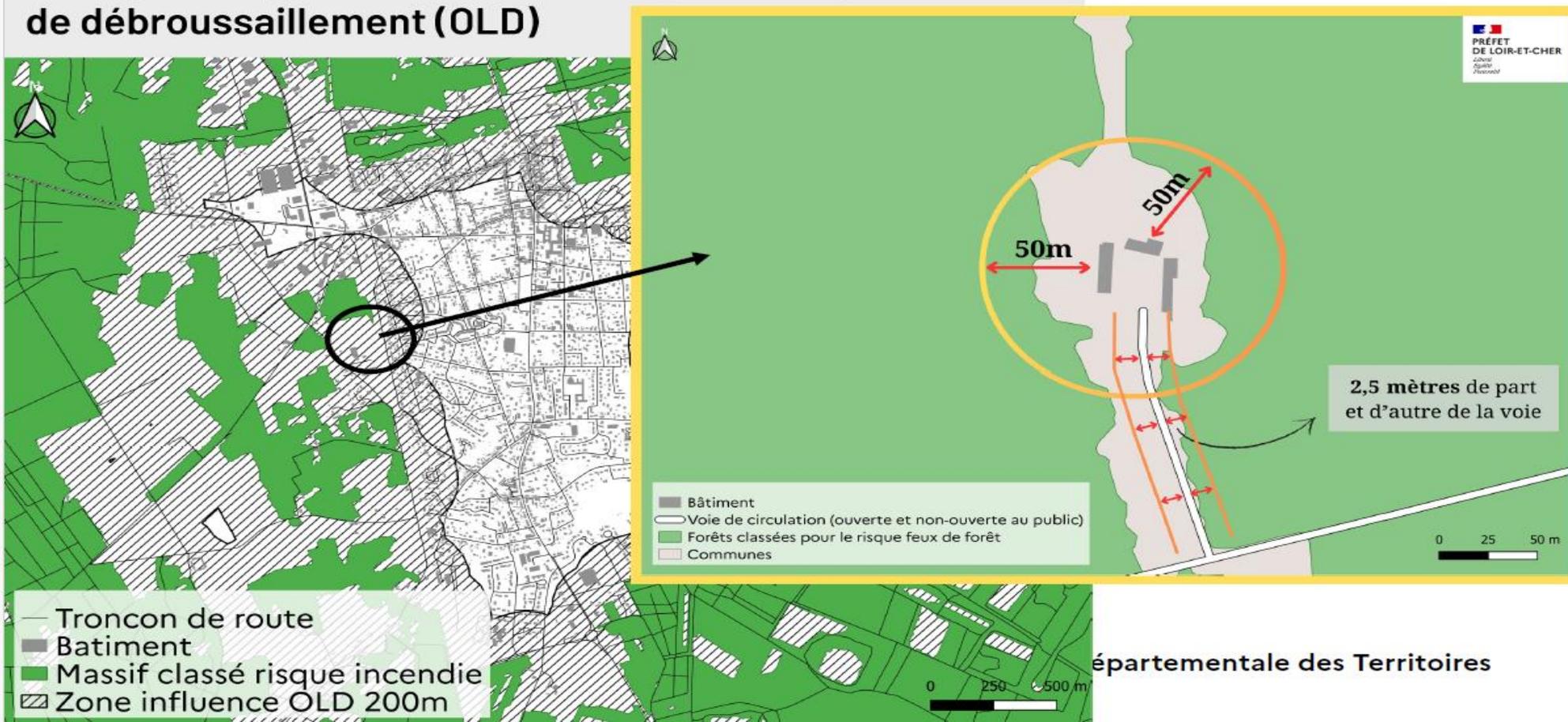
# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Champ d'application

- **Zones concernées** : Terrains et grands linéaires situés à moins de 200 mètres des bois et forêts des massifs classés pour le risque feux de forêt

### Exemple d'application d'une obligation légale de débroussaillage (OLD)

L'arrêté  
préfectoral





# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

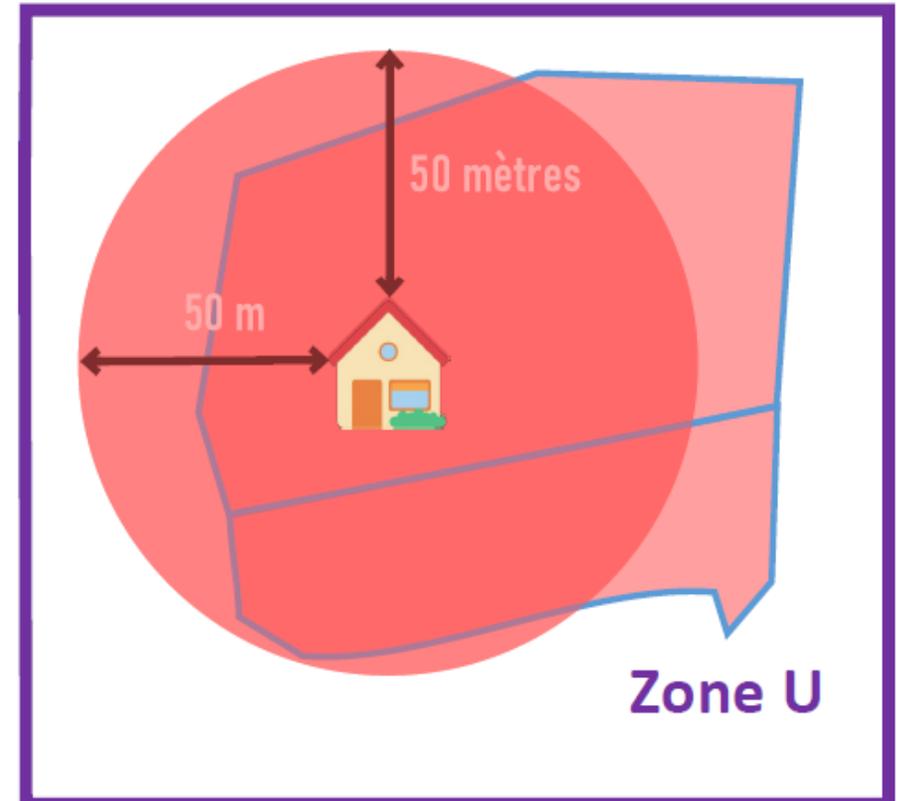
## Qui doit réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage ?

L'arrêté  
préfectoral  
Qui doit  
réaliser ?

Le propriétaire de toute parcelle en zone urbaine (document d'urbanisme), bâtie ou non



**Totalité de la parcelle**



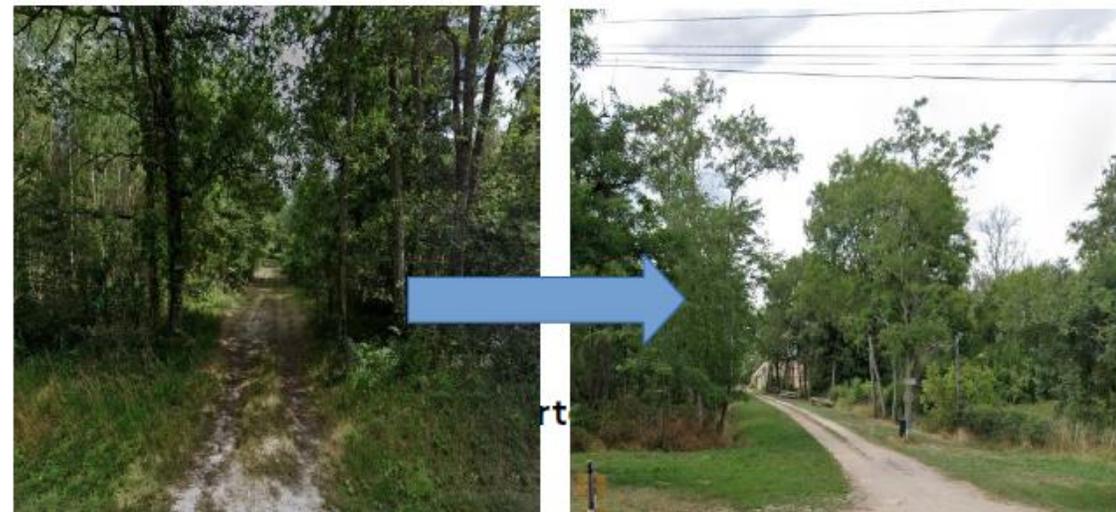
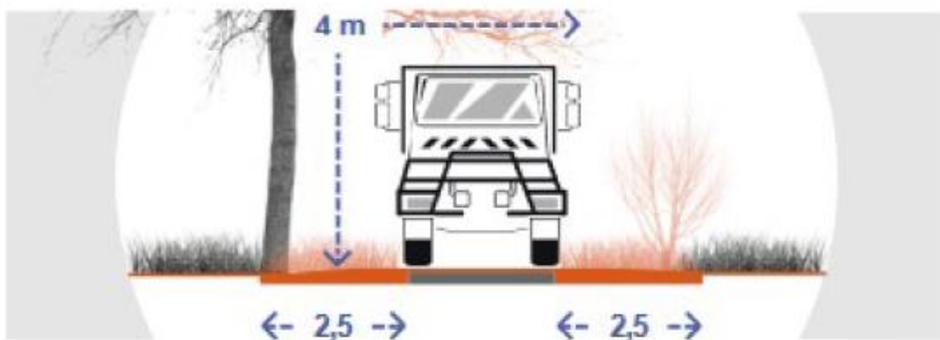


SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**L'arrêté  
préfectoral  
Qui doit  
réaliser ?**

Les abords des voies privées  
donnant accès aux constructions  
doivent être débroussaillés





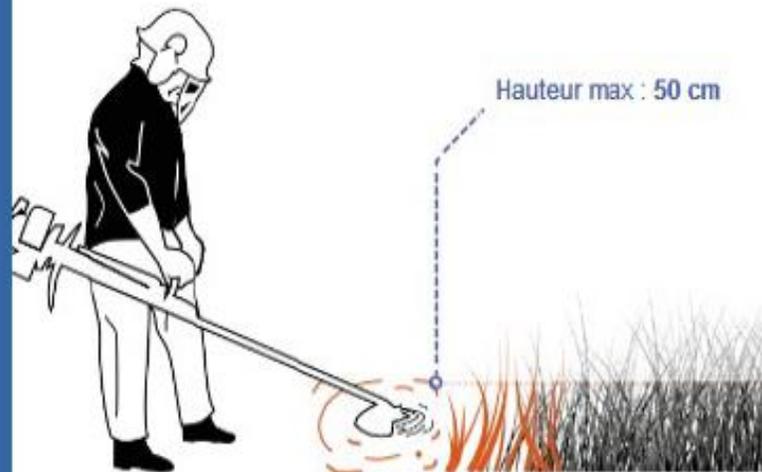
SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Règles générales des opérations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé

L'arrêté  
préfectoral  
présentation  
détaillée

Couper et broyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.



Privilégier les haies de 2 x 2 m. Assurer l'absence de contact des haies avec les constructions et les boisements en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.



Cette distance de séparation est également valable pour les plantations d'alignement. Les dimensions de 2 x 2 m ne valent pas pour les haies bocagères.

Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m de hauteur - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.



Quelques-uns pourront être conservés de façon isolée ou en massifs sans que leur couvert total n'excède 10 % de la surface concernée par les OLD (se référer à l'article 4 de l'arrêté).



# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

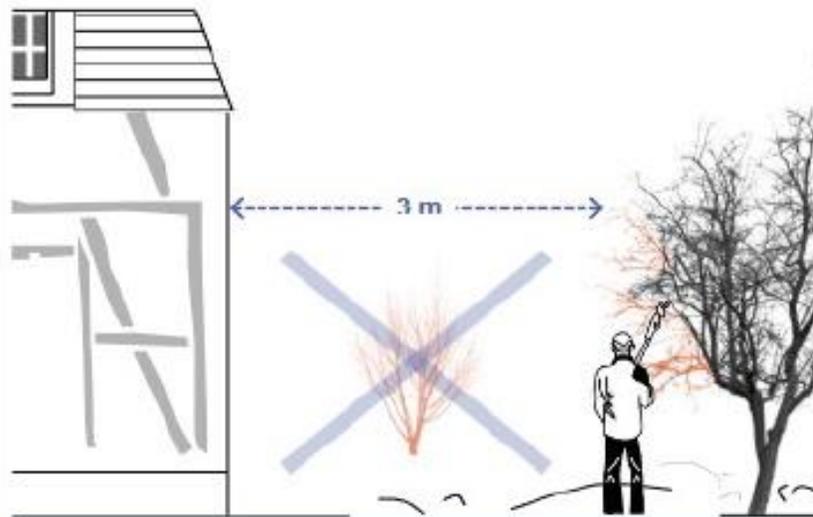
## Règles générales des opérations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé

L'arrêté  
préfectoral  
présentation  
détaillée

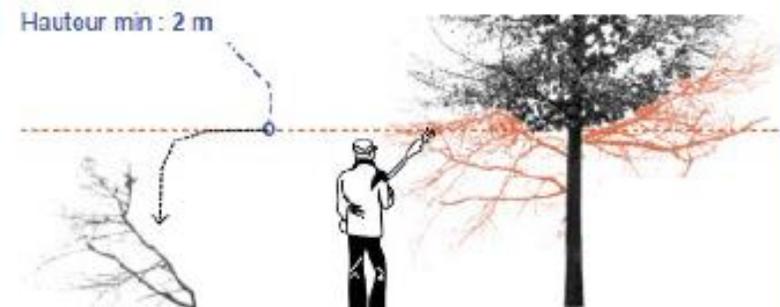
Élaguer les branches des arbres surplombant les toits du bâti vulnérable.



Supprimer les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.



Pour les sujets de moins de 6 m, élaguer dans la limite du tiers de la hauteur de l'arbre.



# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

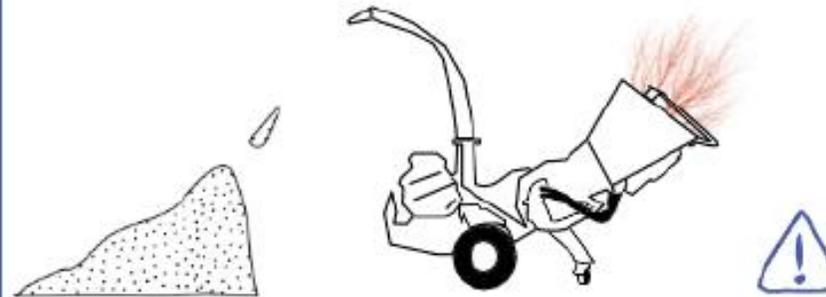
## Règles générales des opérations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé

### L'arrêté Préfectoral présentation détaillée

Supprimer les bois morts inférieurs à 40 cm de diamètre.

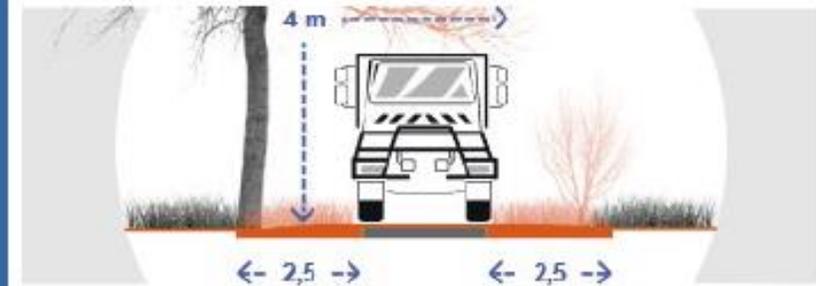


Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par exportation de l'ensemble des rémanents issus du débroussaillage.



L'élimination peut exceptionnellement être réalisée par brûlage lorsque ni le broyage ni l'exportation ne sont possibles, dans le respect de l'arrêté préfectoral sur le brûlage.

Les abords des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature doivent être débroussaillés.



Sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie ainsi que sur une hauteur de 4 mètres pour permettre le passage des véhicules de secours.



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

**Règles générales des opérations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé**

**L'arrêté  
Préfectoral  
Présentation  
détaillée**



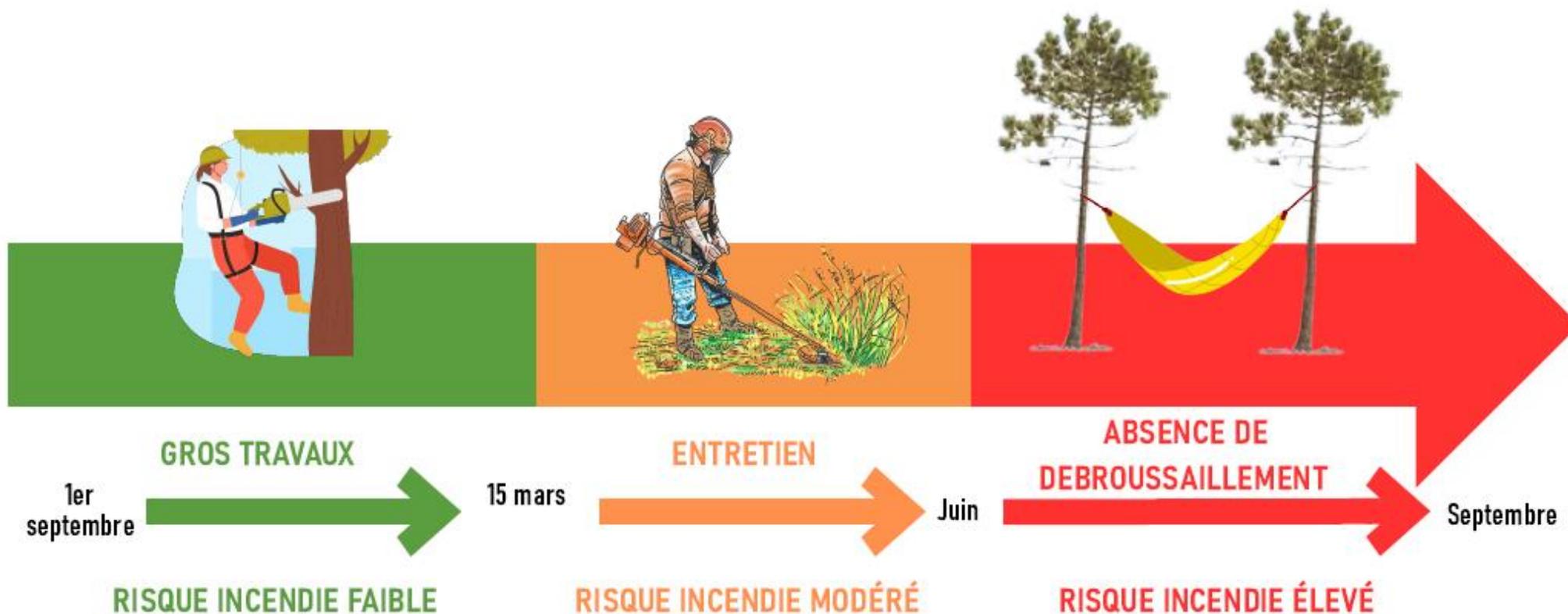


SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Quand débroussailler ?

L'arrêté  
Préfectoral  
présentior  
détaillée





# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Mesures d'évitement et de réduction d'impact sur les espèces protégées et leurs habitats

Débroussaillage effectué de manière progressive : de l'espace urbanisé vers l'espace naturel

Conservation des arbres à cavités apparentes, arbres taillés en têtards et arbres morts sur pied de diamètre > 40cm sous réserve de maintenir la sécurité des personnes et des biens

Le débroussaillage dans les boisements rivulaires (linéaire boisé situé les rives des cours d'eau et des berges d'étangs) situés à moins de 10 mètres des berges n'est pas requis



Les OLD devront préférentiellement être réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 mars (délais obligatoire dans les périmètres des ZNIEFF 1, Réserves naturelles nationales et régionales et APB)

OLD

Mesures

d'évitement



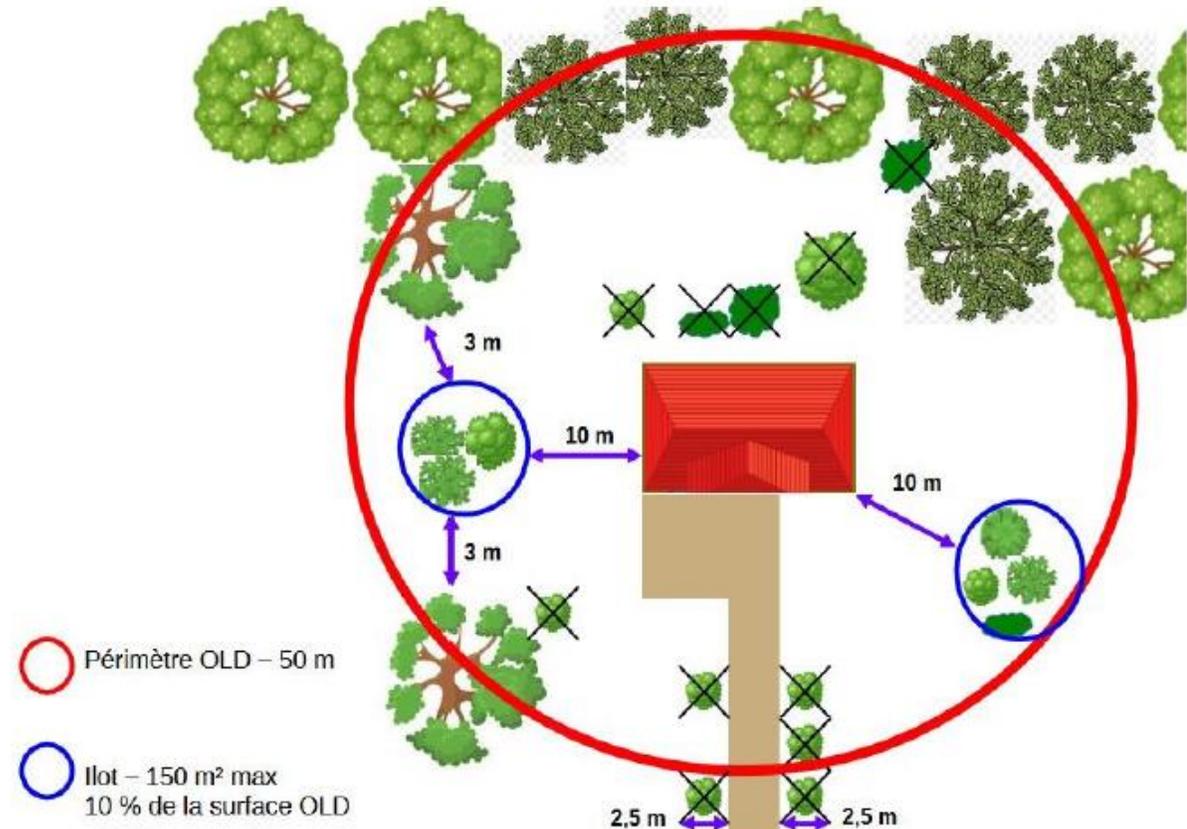
# Obligations légales de Débroussaillage

## Réunion d'information

### Mesures d'évitement et de réduction d'impact sur les espèces protégées et leurs habitats

#### OLD Mesures d'évitement

- Maintien possible d'arbustes
- Pied à pied avec mise à une distance de 3 mètres en tout point
- îlots arbustifs : 150 m<sup>2</sup> max et surface totale < 10 % de l'OLD





SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

**OLD**

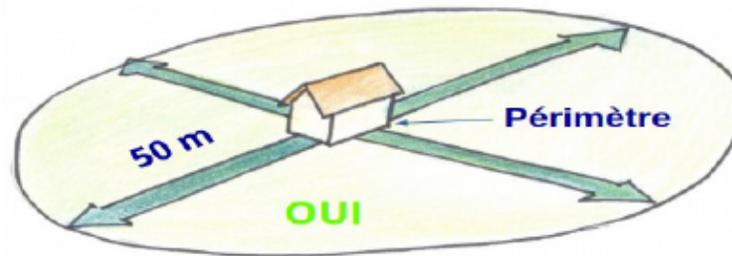
**Enjeux**

**localisés**

**Sont exclus du périmètre  
Les chantiers mobiles  
d'entretien courant des  
réseaux linéaires ainsi  
que les bases vie mobile  
associées et qui suivent  
le chantier, ainsi que les  
chantiers d'exploitation  
forestière**

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

Enjeux localisés : constructions, installations ou chantiers de toute nature +  
Intégralité des terrains en zone U (articles L. 134-5 et L. 134-6 du code forestier).



- **Profondeur de 50m** aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature
- **Profondeur de 2,5m** de part et d'autre des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature
- **Sur l'ensemble** de la parcelle (bâtie ou non) pour les terrains situés en zone urbaine
- **Sur les terrains** servant d'assiette à une ZAC, à une association foncière urbaine ou à un lotissement
- Sur les campings, caravaning, parcs résidentiels de loisirs et de stationnement de caravanes, dans les habitations légères de loisirs et parc photovoltaïque **sur une profondeur de 50m**
- Aux abords des sites SEVESO **sur une profondeur de 100m à compter des limites de propriétés de l'établissement**





# Obligations légales de Débroussaillage

## Réunion d'information

### Responsabilités des OLD localisées



#### OLD

#### Responsabilité

#### Superposition

#### Contrôle

#### A la charge du propriétaire

- **Obligation d'informer un locataire situé en zone OLD** avant la signature du bail ou de l'acte de vente. Un locataire peut effectuer le débroussaillage, mais cela n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité
- En cas d'OLD qui déborderait sur la propriété d'autrui : **le propriétaire soumis à une OLD demandera l'autorisation de pénétrer sur la propriété voisine**. En cas de refus ou non - réponse (délai 1 mois), l'OLD est mise à la charge du propriétaire voisin. Nécessité d'en informer le maire.



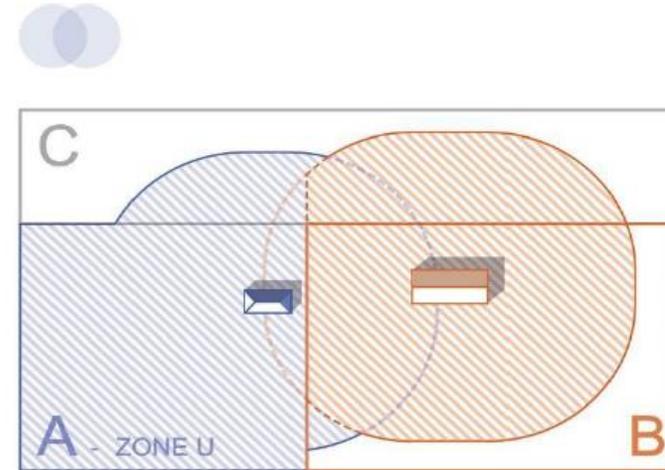
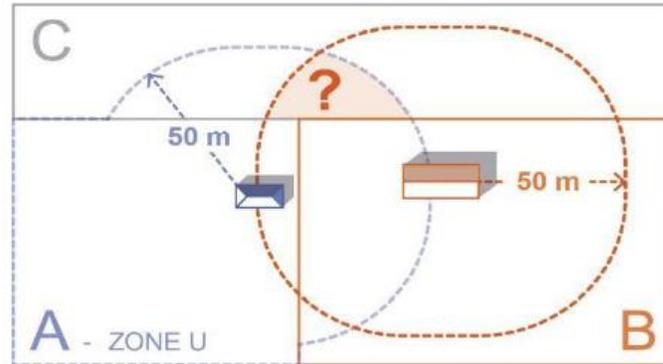
# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Superposition d'OLD



Principe : la mise en œuvre de l'obligation incombe au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il y est lui-même soumis

### QUE FAIRE EN CAS DE SUPERPOSITION ?



Le propriétaire A écrit au propriétaire C :  
Courrier RAR  
Délai réponse: 1 mois  
Autorisation de pénétrer dans la parcelle  
Si refus ou absence de réponse: inversion de la charge du débroussaillage

La réponse de C est valable durant 3 ans.  
Il peut revenir sur sa décision.



# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Pouvoir de contrôle sur les OLD



### OLD

### Responsabilité

### Superposition

### Contrôle

- Le **maire** assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage **pour les enjeux dits « localisés »**
- Le **préfet** assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage **pour les enjeux dits « linéaires »**



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes

# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Obligations légales de débroussaillage pour les grands linéaires



**OLD**

**Enjeux**

**linéaires**

**Par dérogation,  
les arbres ou  
alignement  
d'arbres peuvent  
être maintenus  
dans les bandes  
latérales faisant  
l'objet du  
débroussaillage**

Grands linéaires : infrastructures linéaires dont les abords doivent être débroussaillés en application des articles L 134-10 à L. 134-12 du code forestier

Débroussaillage et  
maintien en état  
débroussaillé obligatoires aux  
abords des



Autoroutes	Routes nationales, départementales, communales et forestières	Voies d'intérêt DFCI
	Lignes électriques	Voies ferrées
Chemins non-ouverts à la circulation du public et donnant accès à des constructions		



- Sont exclus de cet article les pistes cyclables et les chemins de randonnée
- Maintien d'un gabarit minimal de 4m x 4m pour le passage des véhicules de secours



# Obligations Légales de Débroussaillage Réunion d'information

## OLD Enjeux linéaires

- **Les lignes électriques, basse et haute tension :**  
**aucune création de ligne basse tension à fil nu n'est autorisée**
- **Les voies ferrées**
- **Les voies d'intérêt DFCl : réseau en cours de définition pour le Cher**

### Responsabilité des OLD linéaires

- En cas de débordement d'une OLD sur la parcelle d'autrui, **le gestionnaire du réseau avise les propriétaires intéressés** sous 10 jours avant les travaux. En cas de refus, le débroussaillage **est à la charge du propriétaire voisin**. Le gestionnaire du réseau doit alors en informer le préfet.

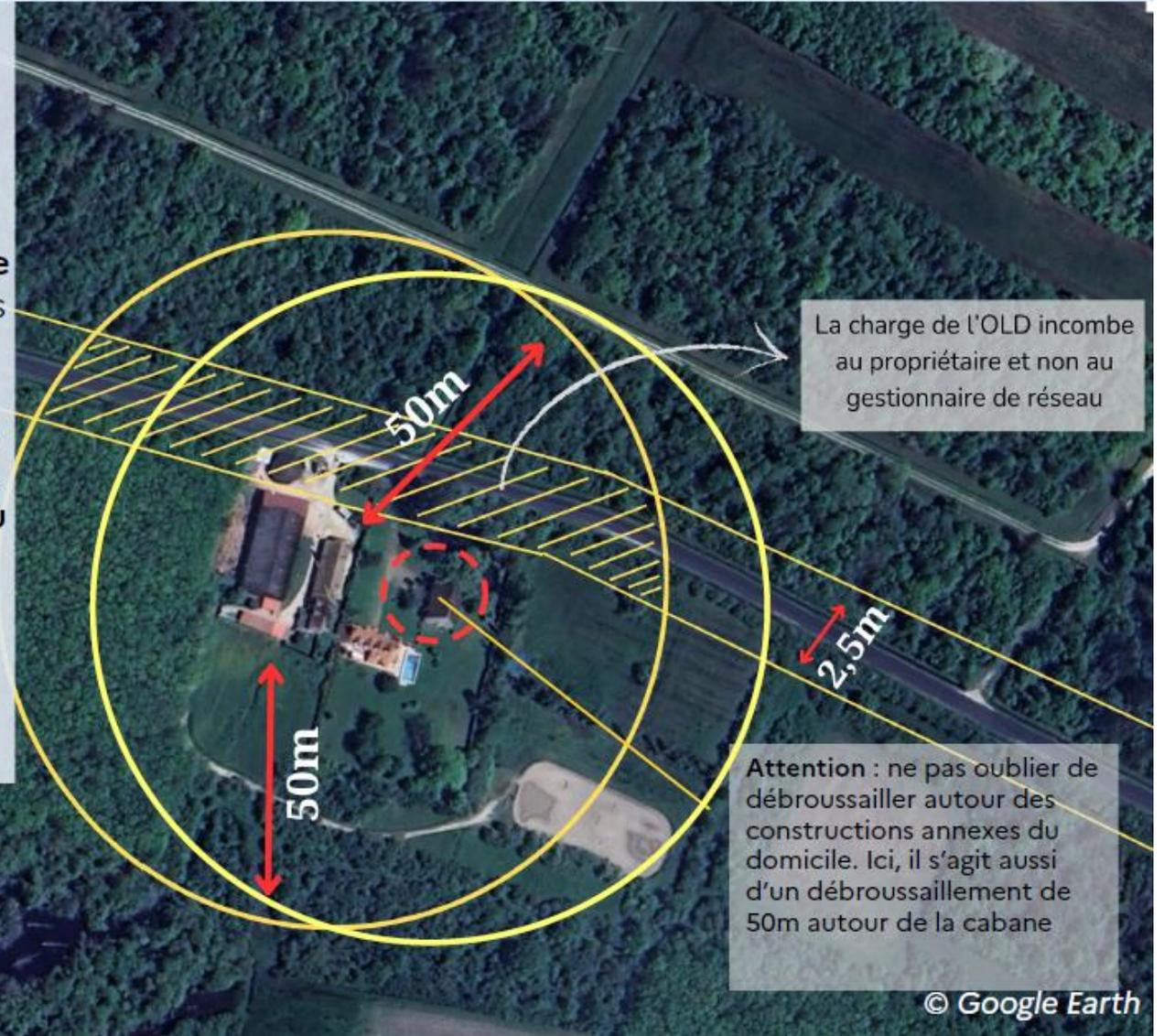


# Obligations légales de Débroussaillage Réunion d'information

## Responsabilité des OLD linéaires

Les travaux liés aux OLD sont à la charge **du gestionnaire ou propriétaire** pour les voies ouvertes à la circulation. Dans le cas où le propriétaire de la parcelle concernée est également soumis à une obligation légale de débroussaillage, la mise en œuvre de celle-ci **incombe au propriétaire de la parcelle et non au gestionnaire de réseau** (excepté les infrastructures de lignes électriques)

**OLD**  
**Enjeux**  
**Linéaires**





# **Obligations Légales de Débroussaillage**

## **Réunion d'information**

### **Autres mesures diverses**

- **Les terrains agricoles cultivés (y compris les haies bocagères) et régulièrement entretenus, sont dispensés des dispositions de l'arrêté.**
- **Le maintien d'un arbre remarquable à proximité immédiate d'une construction est possible sous réserve que celui-ci soit isolé en tout point de plus de 3 m de tout autre arbre ou arbuste.**
- **Après une exploitation forestière, les rémanents de coupe devront être éliminés ou broyés sur place, avant le 15 juin.**
- **La régénération des peuplements forestiers n'est pas soumise à l'OLD.**
- **Les stockages de « bois énergie » en arbres entiers, situés en bordure de route ouverte à la circulation publique motorisée sont soumis aux modalités de débroussaillage sur une bande de 2,5 m autour du stockage.**



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

# **Obligations Légales de Débroussaillage**

## **Réunion d'information**

**Merci de votre attention**



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

# **Obligations Légales de Débroussaillage**

## **Réunion d'information**

**Echanges / questions**